

**UNIVERSITÉ DE MONCTON**

**RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES**

**PRÉSENTÉ AU  
COMITÉ EXÉCUTIF DU CONSEIL DES GOUVERNEURS ET  
AU CONSEIL DES GOUVERNEURS**

**PAR LE VICE-RECTEUR À L'ADMINISTRATION  
ET AUX RESSOURCES HUMAINES**

**CEX-190508 ET CGV-190608**

## RECOMMANDATIONS OU NOMINATIONS PRÉSENTÉES AU COMITÉ EXÉCUTIF ET AU CONSEIL DES GOUVERNEURS POUR RATIFICATION

En vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922) et modifiée aux réunions CGV-030426 et CGV-121201, et des dispositions prévues aux paragraphes 87(1) et 88(1) des *Statuts et règlements*, et compte tenu des objectifs visés par cette politique et ces règlements, voici les recommandations présentées au CEX et au CGV aux fins de ratification :

**Aucune recommandation n'est présentée pour ratification par le CEX et le CGV.**

## NOMINATIONS FAITES PAR LE VRER ET LE VRARH (Pour information au CEX et au CGV)

En vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922) et modifiée aux réunions CGV-030426 et CGV-121201, et compte tenu des objectifs visés par cette politique, voici les nominations faites par le VRER et le VRARH :

### CAMPUS DE MONCTON (UMCM)

1. La professeure **Laurence ARRIGHI** (Département d'études françaises) a été nommée directrice adjointe de son Département pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2021, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
2. La professeure **Marcia BABINEAU** (Département d'art dramatique) a été nommée directrice de son Département pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2022, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
3. Le professeur **David DÉCARIE** (Département d'études françaises) a été nommé directeur de son Département pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2022, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
4. La professeure **Suzanne HARRISON** (École de science infirmière) a été nommée directrice de son École pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2022, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
5. La professeure **Monique RICHARD** (Département de musique) a été nommée directrice de son Département pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2022, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
6. La professeure **Céline SURETTE** (Département de chimie et biochimie) a été nommée directrice de son Département pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2022,

conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.

7. La professeure **Carole TRANCHANT** (École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales) a été nommée directrice par intérim de la Maîtrise en études de l'environnement pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.